Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 022-212202469-20260605-502026-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE POMMERET

50/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE POMMERET

SEANCE DU 5 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six le cinq juin à dix-neuf heures le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence M. GUINARD SERGE, Maire.

Date de la convocation : 29/05/2026 Date d'affichage : 29/05/2026

ETAIENT PRESENTS : M GUINARD S, M. HANNIGSBERG P, Mme JAFFRELOT B, M. DRIANT C, Mme RENAULT C, M RENAULT P, Mme BERECHEL C, M. GUENO A, M. RAULT D, Mme MORICE DOMRAULT V, M. LE MOINE S, M. LEGROS N, Mme CLEMENT C, M. VILSALMON B, Mme GOUFFIER L, Mme DAYOT S, Mme LE TEXIER A.

ETAIENT ABSENTS : M BALCOU E (Procuration à M LE MOINE), Mme BAUDOUARD L (Excusée).

SECRETAIRE DE SÉANCE : Mme GOUFFIER Laurence.

OBJET 5.3: DELEGUE REFERENT STRATEGIE FAMILLE – CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Lamballe Terre & Mer a renouvelé pour la période 2026-2030 sa Convention Territoriale Globale (CTG), signée avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et la Mutualité Sociale Agricole (MSA). Dénommée Stratégie Familles, cette convention constitue la feuille de route partagée pour maintenir, développer et adapter les services destinés aux familles sur l'ensemble du territoire.
La CTG est une démarche stratégique partenariale fondée sur un diagnostic partagé avec les acteurs locaux. Elle permet d'identifier les priorités et de définir un plan d'actions cohérent, adapté aux besoins actuels et futurs des habitants. Véritable contrat d'engagement, elle vise à renforcer l'offre de services dans toutes les communes de l'agglomération.
Pour cette nouvelle période, les 38 communes de Lamballe Terre & Mer ont signé la convention, aux côtés de l'agglomération, afin d'affirmer collectivement leur mobilisation en faveur des familles.

La CTG 2026-2030 se structure autour de trois objectifs majeurs :
• Faciliter la conciliation entre vie personnelle et professionnelle
• Accompagner les parents dans leur rôle éducatif
• Réduire les inégalités d'accès des enfants et des adolescents aux activités péri et extrascolaires.
Des actions concrètes pour améliorer le quotidien des familles
Création d'un observatoire pour suivre les besoins des familles, organisation d'animations numériques sur l'ensemble du territoire, développement d'activités variées adaptées aux petits comme aux préadolescents ou encore des formations pour accueillir les enfants aux besoins spécifiques font partie des actions fléchées. La CTG 2026-2030 ce sera au total 32 actions développées par les professionnels de la communauté d'agglomération, les associations, les communes. Elles mobiliseront aussi la contribution de nombreux partenaires institutionnels.
Cette démarche renforce les services rendus aux familles en développant les équipements, en améliorant l'accès aux droits et en coordonnant mieux les acteurs locaux. La CAF et la MSA soutiennent cette dynamique grâce à leur expertise et à leurs financements dédiés aux services aux familles

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 022-212202469-20260605-502026-DE

L'élu référent agit comme un relais de concertation et de consultation. Ses missions principales :

- **Relais d'informations locales** : Identifier et centraliser les besoins des familles, signalés par les conseillers municipaux, puis les transmettre à la chargée de coordination de la CTG.
- **Relais d'informations intercommunales** : Assurer la diffusion des informations et des orientations de la Stratégie Familles auprès des membres du conseil municipal.
- **Connaissance des enjeux** : S'intéresser aux grands axes de la Stratégie Familles et à l'offre de services dédiée aux familles sur le territoire.
- **Participation aux instances** : Participer à l'instance plénière annuelle de bilan (la première aura lieu courant janvier 2027).

Une plénière de présentation et de lancement de la Stratégie sera organisée en septembre 2026.

- **Interlocuteur privilégié** : Servir de point de contact entre l'agglomération et la commune pour toute question relative à la Stratégie Familles (courriels, sollicitations, documents, informations).
- **Implication dans les groupes de travail** : Participer aux groupes de travail ou, le cas échéant, veiller à la représentation d'un autre élu municipal pour y représenter la commune. (La fréquence de ces temps de travail dépendra de chaque thématique et chacun sera libre d'y participer en fonction de sa disponibilité).

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

❖ DESIGNE Mme DAYOT SEVERINE élue référent.

Fait et délibéré à POMMERET, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre,

La secrétaire	Le Maire
LAURENCE GOUFFIER	SERGE GUINARD